



MEMO / NOTE DE SERVICE

December 8, 2022 / Le 8 December 2022

To: NBLASC Private Bar Practitioners	Dest. : Avocats du secteur privé
From: Chantal Landry, Director of Family Law Services	Exp. : Chantal Landry, Directrice des services en droit de la famille
CC: Intake Officers	CC: Agente d'évaluation initiale
Re: Child Protection Client Applications	Objet : Demandes par les clients de la protection de l'enfance

Thank you for your participation in our Team meetings explaining the new process for Child Protection applications. Our new criteria will include providing lawyers to all Respondents involved in child protection applications who apply for legal aid, whether they are the custodial or non-custodial parent.

A staff lawyer will attend as duty counsel for the **custodial parent**, except where there is a conflict or no staff lawyer available. Private bar lawyers will also attend as duty counsel and will be required to provide procedural advice for all **remaining Respondents** including the custodial parent if no staff lawyer is present.

Attached is the latest version of the Simplified Legal Aid application for Child Protection matters. Please take these applications with you when you attend a 1st appearance MSD matter and complete the application with Respondent(s) who wish to apply for legal aid. If the Respondent is unable to provide identification, please indicate on the application "none provided". Before submitting the form to legal aid, you can indicate on the form if you are available to take the certificate. Forms should then be forwarded to your local legal aid office by fax, email or by leaving it in Legal Aid's mailbox located at the court.

Merci de votre participation aux réunions de notre équipe pour présenter le nouveau processus de demande de protection de l'enfance. Nos nouveaux critères comprendront la fourniture d'avocat(e)s à tous les intimé(e)s qui veulent faire demande pour des services d'aide juridique, qu'ils soient le parent gardien ou non.

Un(e) avocat(e) salarié(e) sera présent(e) à titre d'avocat(e) de service pour le **parent gardien**, sauf en cas de conflit ou d'absence d'avocat(e) salarié(e). Les avocat(e)s du secteur privé seront tenu(e)s de comparaître en tant qu'avocat(e) de service et de fournir des conseils procéduraux à tous les **autres intimé(e)s**, y compris le parent gardien si aucun(e) avocat(e) salarié(e) n'est présent(e).

Vous trouverez ci-joint la dernière version d'une Demande simplifiée d'aide juridique en matière de protection de l'enfance. Veuillez apporter ces demandes avec vous lorsque vous assistez à une 1^{ère} comparution d'un dossier du MDS et remplir la demande avec les intimé(e)s qui souhaitent faire une demande pour les services d'aide juridique. Si l'intimé(e) n'est pas en mesure de fournir une pièce d'identité, veuillez indiquer sur la demande « aucune fournie ». Avant de soumettre le formulaire à l'aide juridique, vous pouvez indiquer sur le formulaire si vous êtes disponible pour prendre le certificat. Les formulaires doivent ensuite être envoyés au bureau local d'aide juridique par télécopieur, par courriel ou

When a Respondent has made arrangements to call into the court for the 1st appearance you can complete the application by telephone with them and note over the Applicant's Signature "telephone interview".

If you have any questions, please contact your local legal aid office, myself or Misty Matthews-Emery for further information.

Thank you again for your dedication in assisting us in providing these invaluable services to the public.

en les laissant dans la boîte aux lettres de l'Aide juridique située au tribunal.

Lorsqu'un(e) intimé(e) a pris des dispositions pour comparaitre à leur 1^{re} comparution par téléphone, vous pouvez remplir la demande par téléphone avec lui ou elle et noter sur la signature du demandeur « entretien téléphonique ».

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau local d'aide juridique, moi-même ou Misty Matthews-Emery pour obtenir de plus amples renseignements.

Merci encore pour votre dévouement à nous aider à fournir ces services inestimables au public.

Chantal Landry
Director of Family Law Services
Directrice des services en droit de la famille